

Respecter les conditions d'emploi des produits à base de propyzamide

© 23/11/2020 |  Corteva •  Terre-net Média

Pour faire face aux infestations de graminées, les producteurs de colza peuvent recourir à des solutions herbicides à base de propyzamide, telles que Kerb Flo ou Ielo/Yago/Biwix. Le propyzamide est une molécule indispensable pour gérer les populations de graminées sensibles et résistantes à d'autres modes d'action dans la rotation colza-céréales. Sa gestion responsable est un enjeu majeur pour préserver cette solution durablement.

Plus de la moitié des surfaces de colza sont concernées par l'utilisation du propyzamide dans le cadre de la lutte contre les graminées (ray-grass, vulpin, bromes, folle avoine d'automne, pâturin ou encore repousses de blé). « Pour assurer la durabilité de la molécule, le respect des conditions d'emploi et la mise en œuvre des bonnes pratiques est essentielle, explique Séverine Jeanneau, responsable des relations filière et environnement chez Corteva. Les trois règles de base (la bonne dose, la bonne période et le bon moment) à respecter sont les piliers pour éviter les impacts notamment en termes de transfert dans les eaux. D'autres paramètres sont aussi importants, comme la protection des points d'eau et des zones d'infiltration rapide comme les dolines, la présence de bandes enherbées bien entretenues. » Outre l'impact environnemental, l'efficacité du produit peut être remise en cause par des pratiques inadaptées.

Allier bonnes conditions d'utilisation et pratiques agronomiques

Trois règles de base doivent être respectées pour une bonne utilisation du propyzamide :

- une seule application par campagne, soit 750 g/ha maximum de propyzamide par campagne ;
- en novembre ou décembre, sur des graminées en cours de tallage (au delà de mi-tallage, l'efficacité du propyzamide est plus irrégulière) ;
- pour éviter le ruissellement, il ne faut pas appliquer le produit sur un sol saturé en eau ou trop sec, ou avant une pluie trop importante (> 20 mm).

Au niveau agronomique, certaines pratiques limitent également le transfert vers les eaux de surface :

- privilégier les semis perpendiculaires à la pente ;
- éviter la battance avec des techniques de travail du sol adaptées ;
- bien gérer les traces de roue, par exemple en utilisant des pneus basse pression ou des efface traces ;
- bien entretenir les bandes enherbées, éviter les passages d'engins ;

Cas particuliers des contextes Karstiques :

Dans les sous sols filtrants, type roches calcaires et crayeuses, l'eau circule très vite : des dolines, bétoires et autres gouffres peuvent se former. Pour éviter la contamination des eaux souterraines dans les contextes karstiques, une attention particulière doit être portée aux zones d'infiltration préférentielle.

- Les enherber et éviter de traiter au-dessus ou à proximité
- Les aménager pour les rendre étanches ou augmenter leur capacité de filtration

Les conditions de son efficacité

Pour une meilleure efficacité, il faut viser des graminées jeunes avec un système racinaire peu développé, soit de la germination à mi-tallage.

Le sol joue également un rôle prépondérant dans l'efficacité du propyzamide, étant un herbicide racinaire. Les principaux facteurs sont l'humidité du sol, le taux d'argile et le taux de matière organique dans les premiers centimètres du sol. Ainsi l'efficacité du propyzamide sera plus irrégulière avec un taux d'argile > 35 % et un taux de MO > 4 %.

Là encore, des leviers agronomiques appropriés sont à mettre en place pour gérer au mieux de fortes pressions de graminées : allongement des rotations, intégration d'une culture de printemps réalisation de faux semis, intégration d'un labour dans la rotation plus particulièrement avant une céréale...

En cas de forte pression graminée dans le précédent, prévoir dans le colza un herbicide de présemis ou de prélevée avec une bonne action graminées. Si cette pression est forte dans le colza, une fois levé, prévoir un antigraminées foliaire de type « dimes » avant l'application du propyzamide.

Cet article est une mise à jour de celui paru le 20 novembre 2019.

IELO™ / YAGO™ / BIWIX™ : SC - suspension concentrée (concentré fluidifiable), contenant 5,27 g/l de Aminopyralid (substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences), 500 g/l de Propyzamide (substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences). AMM N° 2140098 - Dow AgroSciences SAS. Classement :



Attention. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; H351 - Susceptible de provoquer le cancer ; EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement ; EUH208 - Contient 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-

one. Peut produire une réaction allergique. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité ; P501 - Éliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation en vigueur ; P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage ; P391 - Recueillir le produit répandu.

KERB™ FLO : SC - suspension concentrée (concentré fluidifiable), contenant 400 g/l de Propyzamide (substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences).

AMM N° 8400574 - Dow AgroSciences SAS. Classement :  Attention. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme ; H351 - Susceptible de provoquer le cancer ; EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement ; EUH208 - Contient 2-Naphthalènesulfonic acid, 6-hydroxy-, polymère avec du formaldéhyde et du méthylphénol, sel de sodium ; 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité ; P501 - Éliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation en vigueur ; P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage ; P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ; P391 - Recueillir le produit répandu.

Responsable de la mise en marché : Dow AgroSciences Distribution S.A.S, Bâtiment Equinoxe 2 - 1B avenue du 8 mai 1945 - 78280 Guyancourt. N° d'agrément PA00272 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. N° Vert 0800 470 810. ®TM Marques déposées de Dow AgroSciences, DuPont ou Pioneer et sociétés affiliées ou leurs propriétaires respectifs.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur www.phytodata.com.

« PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT »